

3.6.3 Langue de travail

IREQ considère que la langue de travail doit être le français.

Cette politique permettra d'ailleurs aux scientifiques anglophones désireux d'étudier ou de se perfectionner dans la langue française, de le faire au sein de l'Institut de Recherche tout en continuant leur travail de recherche. De plus, l'ouverture d'un centre de recherche où la langue de travail soit le français permettra aux chercheurs canadiens-français de travailler dans leur propre langue. D'autre part, l'IREQ est aussi conscient que ses chercheurs devront aussi parler la langue de ses clients.

3.7 Le personnel

La Commission considère que l'élément fondamental d'un centre de recherche n'est pas la construction de laboratoires ou son instrumentation mais plutôt le personnel chercheur. D'ailleurs près de 70% du coût de l'exploitation de tous les centres de recherche consiste en traitements versés aux chercheurs et à leurs aides techniques.

La nature même du travail du chercheur exige de celui-ci, indépendamment de sa préparation antérieure, un entraînement de trois à cinq ans avant qu'il ne devienne productif, i. e., que son sens critique, son imagination, son habileté expérimentale aient atteint la maturité voulue. Il faut de plus des qualités personnelles: intelligence, désir d'approfondir des questions,